

AUGURIA  
M. V. Laureyssens  
Residential Real Estate Fund  
Avenue des Marronniers, 6  
1640 RHODE-SAINT-GENESE

V/Réf. : votre courrier du 14/10/05  
N/Réf. : AVL/ah/BXL-2.177/s378

Bruxelles, le

Monsieur,

Concerne : BRUXELLES. Quai des Usines, 155-156. Demande de démolition de deux bâtiments annexes du Familistère Godin. **Avis de principe.**

En réponse à votre courrier du 14 octobre sous référence, réceptionné le 17 octobre 2005, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 19 octobre 2005 et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée s'est prononcée défavorablement sur la démolition des biens concernés car ils sont des témoins significatifs du développement industriel du site des Usines Godin.

Votre demande porte sur la suppression de deux bâtiments annexes au Familistère Godin dont vous envisagez la reconversion en logements, conformément à son affectation d'origine. Aujourd'hui, les divisions parcellaires imposent le passage de camions le long de sa façade nord pour atteindre des entrepôts situés en intérieur d'îlot. Le déplacement de l'accès des poids-lourds motivant votre demande, permettrait la ré-appropriation de cette zone par les futurs habitants et réduirait les nuisances de cette circulation.

Si la C.R.M.S. se réjouit de la réaffectation du Familistère en logements, elle ne peut souscrire à la démolition de bâtiments présentant une valeur patrimoniale pour des raisons purement fonctionnelles. Elle attire votre attention sur l'intérêt du site des anciennes usines Godin auquel appartient le Familistère de même que plusieurs édifices industriels. Si l'on veut donner une chance de succès au projet de ré-appropriation, il convient de ne pas l'hypothéquer par une perte d'identité et de cohérence des lieux.

La Commission demande donc de résoudre le problème de la circulation autrement que par la démolition des constructions susmentionnées. Elle vous recommande de trouver une solution en concertation avec les autres utilisateurs du terrain ou ceux des parcelles voisines pour réorganiser les accès et les voies de circulation.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

J. DEGRYSE  
Président